



Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

PROCES VERBAL
Séance du mercredi 26 janvier 2022

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 6	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 22 janvier 2022, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI.
<u>Présents</u> : 4	<u>Sont présents</u> : Jean Marie ANTONETTI, Paul José LEONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI
<u>Votants</u> : 6	<u>Représentés</u> : Joseph ANTONETTI par Jean Pierre ROUBY – Don Pierre ALESSANDRI par Jean Marie ANTONETTI
	<u>Excuses</u> :
	<u>Absents</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean Pierre ROUBY

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h15.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 09/01/2022
- 2) Acceptation du remboursement de l'assurance AXA pour les pompes de relevage
- 3) Point sur les projets en cours : Réhabilitation du réseau d'eau, Eclairage public
Rénovation de l'église (phase 3)
- 4) Point sur les demandes de subventions
- 5) Questions diverses

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/01/2022

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, par son vote :

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0

Adopte le PV du conseil municipal du dimanche 09 janvier 2022.

2) ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE AXA POUR LES POMPES DE RELEVAGE

Suite à de violents orages le jeudi 23 septembre 2021 sur la région de Piedicorte-di-Gaggio et à la foudre qui est tombée sur la station de relevage de l'eau potable (station de pompage du Muglierinu), deux pompes de relevage ont été totalement endommagées et mises hors d'usage. Il s'en est suivi une période de trois jours de pénurie d'eau dans le village, avant l'intervention des pompiers le 26 septembre 2021 pour remplir partiellement le réservoir de distribution d'eau potable du village. Ces deux pompes qui avaient été mises en service en juillet 2017 ont donc été remplacées par deux nouvelles pompes. La facture de ces deux pompes neuves s'élève à 14 010,88 €. Après passage de l'expert le 07 janvier 2022, l'assurance AXA propose le remboursement intégral de cette somme. Afin que la Trésorerie puisse prendre en compte ce remboursement, le conseil municipal prend la délibération suivante :

Délibération : Remboursement assurance AXA - DE_2022_005

Le maire expose :

Suite à de violents orages le jeudi 23 septembre 2021 sur la région de Piedicorte-di-Gaggio et à la foudre qui est tombée sur la station de relevage de l'eau potable (station de pompage du Muglierinu), deux pompes de relevage ont été totalement endommagées et mises hors d'usage.

L'assurance AXA propose de rembourser à hauteur de 14 010,88 € le coût changement des deux pompes.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation de ce remboursement de 14 010,88 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré,

Votant : 6 Pour : 6 Contre : 0

Accepte le remboursement de l'assurance AXA pour un montant total de 14 010,88 Euros.

Décide d'inscrire cette somme en recettes de fonctionnement, à l'article 7718.

3) POINT SUR LES PROJETS EN COURS : REHABILITATION DU RESEAU D'EAU, ECLAIRAGE PUBLIC

3.1 Réfection du réseau de distribution d'eau

Le Bureau d'Etudes Pozzo di Borgo a été sollicité pour la rédaction des appels d'offre et la convention à établir avec l'Agence de l'eau.

Pour ce qui concerne la mise en place d'une citerne souple, tous les documents afférents ont également été envoyés au Bureau d'étude et le dossier de demande d'aides sera déposé le 1^{er} février 2022.

3.2 Rénovation de l'éclairage public

Une réunion est prévue le mardi 1^{er} février à 10H00 avec le Bureau d'étude EUREKA ENERGIES afin de préciser la suite des opérations. Les thèmes abordés lors de cette réunion seront les suivants :

- Réalisation du dossier de subvention travaux, équipement et prestation intellectuelle
- Consultation et désignation du maître d'œuvre
- Assistance à la rédaction du marché et à son analyse
- Validation des équipements et des réglages
- Vérification de la pose des équipements suite au chantier
- Mesure de puissance sur les armoires et adaptation des abonnements EDF
- Rédaction du rapport final et réactualisation des résultats

3.3 Rénovation des murs de l'église (phase 3)

Suite à la défection de l'architecte Sébastien CELERI, le Cabinet parisien co-contractant (2BDM), qui a pu enfin être contacté, assurera la suite des opérations, à savoir la rédaction de l'avenant n°7, l'appel d'offre et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). La phase 3 de rénovation de l'église (murs d'enceinte et de la sacristie) devrait donc pouvoir reprendre prochainement, et en tout état de cause avant le 17 septembre 2022 (subvention caduque à cette date).

4) POINT SUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

4.1 Réseau de distribution d'eau

Tous les arrêtés de subvention ont été reçus, ce qui permet d'envisager la suite des opérations (appels d'offre, etc.) très rapidement avec près de 5 mois d'avance sur le calendrier prévisionnel :

- Subvention (Comité de Massifs) de 108 000 € pour l'installation des compteurs individuels
- Subvention de 315 000 € (Agence de l'Eau) pour la réfection du réseau de distribution
- Subvention de 90 000 € (CDC)

Ainsi la réfection totale du réseau d'eau sera subventionnée à 90%, 10% restant à la charge de la commune.

4.2 Eclairage Public

Pour mémoire, une subvention de 2 282 € pour le diagnostic a déjà été attribuée et payée. La demande de subvention « travaux, équipement et prestation intellectuelle » sera faite suite à la réunion du 1^{er} février prochain.

4.3 Rénovation de l'église

L'Arrêté attributif de subvention (CDC-arr2020-13125) d'un montant de 267 094,40 € a été signé le 17/09/2020 et viendra à échéance le 17 septembre 2022. Une première facture devra donc être produite avant cette date.

5) QUESTIONS DIVERSES

Disparition d'Adrien COLOMB.

Depuis le lundi 24 janvier 2022, notre commune toute entière vit dans l'inquiétude suite à la disparition d'Adrien Colomb.

Des recherches sont organisées depuis ce jour et la Mairie, qui a hébergé le QG de recherche, tient à remercier l'ensemble des participants, à savoir :

- La Gendarmerie Nationale dirigée par le commandant Olivier COLART, assisté par ses autres composantes : brigade de Piedicorte, PGHM, PSIG et DSI
- La brigade cynophile du SDIS
- La population du village
- Le restaurant U Fucone

Un grand Merci à tous !

L'équipe municipale tient tout particulièrement à assurer Anne LEONETTI de tout son soutien et de sa sollicitude dans cette terrible épreuve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.